

Conférence conjointe UIP-ASGP

Les conflits opposant Parlement et tribunaux : recherche de solutions



Genève, 10 octobre 2013

Note explicative

21 août 2013

Les théories classiques sur la démocratie divisent le pouvoir de l'Etat en trois branches : l'exécutif, le législatif et le judiciaire, chacune de ces branches ou pouvoirs jouant un rôle précis. Un système sophistiqué de contre-pouvoirs est censé garantir qu'aucun des trois pouvoirs ne prend le dessus sur les autres, tandis que la « séparation des pouvoirs » garantit l'indépendance de chaque branche de l'Etat. Le degré de séparation entre ces trois branches varie considérablement suivant le régime constitutionnel et l'architecture globale du système politique de chaque pays.

Il va sans dire que dans la pratique, les choses ne sont pas aussi claires. Il y a constamment des glissements dans la répartition des pouvoirs, qui peuvent être le fait de décisions officielles ou se produire spontanément. Les conflits entre les trois branches de l'Etat sont liés à la notion d' « équilibre des pouvoirs », chaque pouvoir essayant d'imposer son point de vue. L'interaction constante entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire fait partie des caractéristiques fondamentales du régime démocratique.

Cette conférence a donc pour objet d'étudier les différentes formes de conflits qui peuvent se manifester entre le législatif et le judiciaire – autrement dit entre Parlement et tribunaux – et, surtout, les méthodes qui permettent de les résoudre. Si les conflits sont inhérents au système et donc inévitables, il doit exister des moyens de les désamorcer et d'éviter qu'ils ne s'amplifient. La conférence visera à définir des principes pour résoudre les conflits qui pourraient s'appliquer aux différents systèmes politiques. Elle devra en outre identifier des principes qui pourraient prévenir l'apparition même de ces conflits.

Elle offrira un espace de dialogue aux parlementaires, Secrétaires généraux des parlements, fonctionnaires parlementaires et représentants de la justice. Ce sera l'occasion pour tous ces participants de tirer des enseignements de l'expérience de leurs homologues et de réfléchir à des moyens de régler plus aisément les conflits opposant le Parlement aux tribunaux, dans le cadre où ils se produisent.

Cette rencontre a été structurée de manière à favoriser le dialogue et l'interaction entre participants. On commencera par poser le cadre du débat par une brève présentation de la relation triangulaire qui unit l'exécutif, le législatif et le judiciaire, en évoquant les principaux domaines dans lesquels parlements et tribunaux s'opposent. Un premier échange de vues permettra ensuite d'exposer des cas divers et variés de conflits survenus dans différents pays, après quoi les participants travailleront en petits groupes à l'étude de cas concrets et s'intéresseront aux solutions qui auraient pu être retenues pour régler ces conflits, voire les éviter.

La conférence, qui se déroulera dans la matinée du jeudi 10 octobre 2013, est organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP, à l'issue de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (7-9 octobre). L'interprétation des débats sera assurée en anglais, en espagnol et en français.

Programme provisoire

21 août 2013

9 h.00 – 9 h.30	Ouverture de la conférence				
	La conférence débutera par une brève présentation de la relation triangulaire qui unit l'exécutif, le législatif et le judiciaire, de façon à poser le cadre des débats. Il y sera fait mention des principaux domaines dans lesquels se posent des problèmes entre parlements et tribunaux.				
9 h.30 – 10 h.30	Gestion de conflits entre le Parlement et les tribunaux : récits d'expériences				
	Deux intervenants – l'un du législatif et l'autre du judiciaire – donneront le ton en relatant un conflit qui s'est produit dans leur pays. Ils évoqueront la manière dont ce conflit s'est manifesté et dont il a été réglé, ainsi que ce qui aurait pu être fait différemment pour l'éviter ou le résoudre plus aisément.				
	Les participants seront ensuite invités à prendre la parole et à décrire un cas auquel ils ont été confrontés et les enseignements qu'ils en ont tirés. Cela permettra à tous de découvrir différents types de conflits, survenus dans différentes régions et différents systèmes politiques.				
10 h.30 – 11 h.00	Pause-café				
11 h.00 – 13 h.00	Etude de cas Un intervenant fera un premier exposé sur un cas réel, après quoi les participants analyseront la situation en groupes en fonction de leur expérience propre. Les discussions devraient leur permettre de se faire une idée commune de la manière dont les conflits surviennent et de la façon dont ils peuvent être traités. L'intervenant expliquera ensuite en plénière comment le conflit a effectivement été réglé, puis ouvrira une discussion sur les avantages respectifs des propositions des différents groupes de travail.				
13 h.00	Clôture de la conférence Les organisateurs résumeront les enseignements à retenir des discussions du matin. Ceux-ci seront ensuite consignés par écrit et communiqués aux participants.				



Conférence conjointe UIP-ASGP

Les conflits opposant Parlement et tribunaux : recherche de solutions



Genève, 10 octobre 2013

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[un formulaire pour chaque participant]

		M. [] Mme. []			
Prénom					
Nom de f	amille				
Pays					
Parlemen	t / chambre				
Fonction		Parlementaire	e []	Secrétaire général []	Fonctionnaire []
Titre complet					
Courriel personnel					
Courriel professionnel					
Ces informations nous permettront d'envoyer à chaque participant un exemplaire du rapport final de la réunion. Les participants seront également automatiquement abonnés au e-Bulletin de l'UIP, une lettre d'information électronique sur les activités de l'UIP dans le monde.					
Pour les parlementaires: Prière d'indiquer les commissions parlementaires dont vous faites partie					
1.					
2.					
3.					

Date:

Signature:

Merci de compléter et retourner le formulaire d'ici le vendredi 4 octobre 2013 au Secrétariat de l'UIP E-mail postbox@mail.ipu.org; Fax +41 22 919 41 60